

RECUEIL DU CONSEIL MUNICIPAL

**LUNDI 13 FEVRIER 2023
à 21 heures
à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil**

avec l'ordre du jour suivant :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1- Demandes de subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)
- 2- Adhésion au syndicat mixte ouvert Essonne Numérique
- 3- Attribution d'une subvention à Experts-Solidaires dans le cadre du projet Zorgh'eau 2023 et signature d'une convention de partenariat

SERVICE FINANCES

- 4- Rapport sur les orientations budgétaires

SERVICE SCOLAIRE

- 5- Détermination de la participation familiale des classes transplantées

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 6- Avenant n° 2 au marché n° 1256 relatif à la réhabilitation et à l'extension du centre culturel André Malraux – lot n°2 démolition – gros œuvre
- 7- Avenant n° 4 au marché n° 1182 relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux

DÉCISIONS DU MAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 31 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois

Le treize février et à vingt et une heures

le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué

le sept février deux mille vingt trois

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. BAUDE, Mme LEVEQUE
DE VILMORIN, M. ATTAF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-
BONFAIT, M. CHOLAY Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme FOUCAULT,
M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL,
M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. CARRASCO à M. DOSSMANN
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN

ABSENTS

Mme DA GRAÇA SOARES
Mme PIERA

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2312-1,

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

VU le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du conseil municipal,

VU l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 6 février 2023,

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article unique : prend acte qu'un débat d'orientation budgétaire au titre de l'année 2023 s'est tenu, sur la base du rapport d'orientations budgétaires, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 13 février 2023

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de procéder à des investissements sur ses équipements, notamment dans des objectifs d'économie d'énergie,

CONSIDÉRANT que ces projets s'inscrivent dans la campagne 2023 de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et d'autres campagnes de l'État comme le Fonds vert,

CONSIDÉRANT les plans de financement prévisionnels suivants :

Rénovation de la cour de l'école des Gros Chênes

DEPENSES

Objet	Montant HT
Forfait travaux + études	18 825 €
Démolition, découpes et terrassements	51 345 €
Structures et revêtement	78 144 €
Réseaux	26 285 €
Mobiliers	27 500 €
Fourniture matériaux et végétaux	36 743 €
Jeux : fourniture et pose	55 000 €
TOTAL	293 842 €

FINANCEURS

	Montant	Pourcentage
Etat	205 689 €	70 %
Ville	88 153 €	30 %
TOTAL	293 842 €	

Rénovation de la cour de l'école Honoré d'Estienne d'Orves

DEPENSES

Objet	Montant HT
Démolitions	40 000 €
Découpe et stockage des enrobés	250 000 €
Maçonnerie des enrobés à sec	50 000 €
Structure drainante, (fourniture) et mise en œuvre	125 000 €
Fondations des fosses de copeaux, (fourniture) et mise en œuvre	25 000 €
Fourniture copeaux	20 000 €
Fourniture pavés	125 000 €
Pavés pose	125 000 €
Terre végétale fourniture et mise en œuvre	150 000 €
Arbres	10 000 €
Jeux	280 000 €
Total estimé	1 200 000 €

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230213-2023-02-DE
Date de réception préfecture: 2023/02/13

FINANCEURS

	Montant	Pourcentage
Etat	9 60 000 €	80 %
Ville	240 000 €	20 %
TOTAL	1 200 000€	

Remplacement des points lumineux du parc d'éclairage public

DEPENSES

Objet	Montant HT
Dépose des lanternes actuelles	199 200 €
Fourniture et pose de lanternes LED	1 734 400 €
TOTAL	1 933 600 €

FINANCEURS

	Montant	Pourcentage
Etat	1 546 880 €	80 %
Ville	386 720 €	20 %
TOTAL	1 933 600 €	

Installation de pompes à chaleur dans deux groupes scolaires

DEPENSES

Objet	Montant HT
Mise en place pompes à chaleur groupe scolaire HEO / Clos Fleuri	83 984 €
Mise en place pompes à chaleur groupe scolaire David Régnier / Paul Fort / Bois Lorient	124 163 €
TOTAL	208 148 €

FINANCEURS

	Montant	Pourcentage
Etat	166 500 €	80 %
Ville	41 848 €	20 %
TOTAL	208 148 €	

Rénovation de la toiture du gymnase de la Vallée à la Dame

DEPENSES

Objet	Montant HT
Charpente couverture, y compris désamiantage éventuel et renfort de charpente pour porter les éléments de toiture et les panneaux photovoltaïques	450 000 €
Plomberie CVC, y compris changement de système de production d'eau chaude sanitaire	100 000 €
Electricité dont éclairage et systèmes de détection, y compris séparation des réseaux avec les autres structures du complexe	150 000 €
Pose de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture	100 000 €
TOTAL	800 000 €

FINANCEURS

	Montant	Pourcentage
Etat	640 000 €	80 %
Ville	160 000 €	20 %
TOTAL	800 000 €	

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
PAR 23 VOIX POUR
et 8 ABSTENTIONS**

**(Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL,
Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS)**

Article 1 : Autorise les opérations et modalités de financement des cinq projets suivants, sans classement par ordre d'importance : rénovation de la cour de l'école des Gros Chênes, rénovation de la cour de l'école Honoré d'Estienne d'Orves, remplacement des points lumineux du parc d'éclairage public, installation de pompes à chaleur dans deux groupes scolaires, rénovation de la toiture du gymnase de la Vallée à la Dame.

Article 2 : Approuve les plans de financement prévisionnels présentés ci-dessus pour chacun des projets.

Article 3 : S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL 2023, du Fonds vert ou de toute autre campagne de financement le cas échéant, et ce pour les cinq projets suscités.

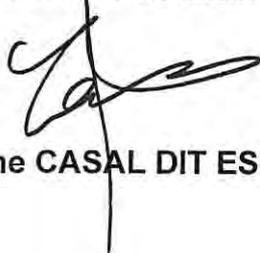
Article 5 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches et viser et signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 13 février 2023,

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2023

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 31 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois

Le treize février et à vingt et une heures

le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué

le sept février deux mille vingt trois

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. BAUDE, Mme LEVEQUE DE
VILMORIN, M. ATTAFF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-
BONFAIT, M. CHOLAY Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme FOUCAULT, M. HULIN,
Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. CARRASCO à M. DOSSMANN
M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN

ABSENTS

Mme DA GRAÇA SOARES
Mme PIERA

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

OBJET : Adhésion au syndicat mixte ouvert Essonne Numérique

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de développer le réseau de fibre optique sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Essonne Numérique assure, pour les membres qui lui en font la demande, la mise en œuvre d'une stratégie commune pour le développement des usages et services numériques dans le département de l'Essonne,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article 1 : Approuve les statuts du syndicat mixte ouvert Essonne Numérique.

Article 2 : Approuve la demande d'adhésion, à titre gratuit, pour une durée d'un an à la compétence facultative « développement des usages et services numériques » du syndicat Essonne Numérique, selon les modalités prévues dans les statuts du syndicat mixte ouvert Essonne Numérique.

Article 3 : Prend acte des modalités financières suivantes pour les services à la carte :

- Fonctionnement : L'Adhérent contribue aux dépenses de fonctionnement du Syndicat induites par le développement des usages et services numériques qu'il sollicite expressément du Syndicat conformément à ses statuts. Les modalités et le montant de cette contribution sont déterminés par délibération du comité syndical d'Essonne Numérique, le cas échéant en tenant compte du nombre de membres concernés et du coût des usages effectués et services utilisés.
- Investissement : L'Adhérent peut verser des subventions au Syndicat pour l'exercice de la compétence en matière d'usages et services numériques à la carte selon des modalités fixées par délibération du comité syndical d'Essonne Numérique, le cas échéant en tenant compte du nombre de membres concernés et du coût des usages effectués et services utilisés.

Article 4 : Désigne M. Gérard DOSSMANN en tant que délégué titulaire et M. Didier MILLET en tant que délégué suppléant pour représenter la Ville de Verrières-le-Buisson au sein du comité syndical d'Essonne Numérique.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et viser et signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 13 février 2023,

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20230213-2023-03-DE
Date de réception préfecture : 15/02/2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le protocole de Coopération Décentralisée avec la commune de Zorgho (Burkina Faso) signé en 2010 par la commune de Verrières-le-Buisson,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de poursuivre son partenariat avec la commune de Zorgho,

CONSIDÉRANT la proposition de l'ONG Experts-Solidaires pour assurer la gestion administrative et financière du projet,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article 1 : Approuve la convention de partenariat VB/ZG/ES 01-2023.

Article 2 : Autorise le versement par la commune d'une subvention de fonctionnement à l'association Experts-Solidaires de 5 000 euros TTC pour l'année 2023, puis 5 000 euros TTC pour l'année 2024.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

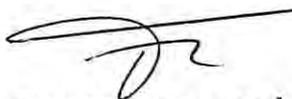
Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 13 février 2023,

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2023

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 31 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois

Le treize février et à vingt et une heures

le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué

le sept février deux mille vingt trois

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
 M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
 Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. BAUDE, Mme LEVEQUE
 DE VILMORIN, M. ATTAF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-
 BONFAIT, M. CHOLAY Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme FOUCAULT,
 M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL,
 M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. CARRASCO à M. DOSSMANN
 M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN

ABSENTS

Mme DA GRAÇA SOARES
 Mme PIERA

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

OBJET : Détermination de la participation familiale des classes transplantées

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les projets de classes transplantées présentées par les écoles Honoré d'Estienne d'Orves et David-Régnier-Paul Fort,

VU l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 6 février 2023,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
À L'UNANIMITÉ,
(M. HULIN ne prenant pas part au vote)**

Article 1 : Fixe la participation des familles en fonction du prix de revient du séjour.

Article 2 : Décide de déterminer les participations familiales comme suit :

ECOLE HONORE D'ESTIENNE D'ORVES :

Du 21 au 25 mars en classe de découverte « Sciences et sports » au « Domaine de Pradeilles » à Saint Sauves d'Auvergne (63). Ce projet concerne 2 classes de CM2, et 1 classe de CM1/CM2 (Mesdames Thiry, Leupe, Huard) soit 77 élèves.

Quotient	Tarif appliqué
C1	43,75 €
C2	96,25 €
C3	131,25 €
C4	201,25 €
C5	262,49 €
C6	319,37 €
C7	376,24 €
C8/EXT	437,49 €

Le coût total du séjour s'élève à 33 845,53 €. La ville prend à sa charge le financement du séjour des enfants, en complément et proportionnellement au coût à la charge des familles. La ville prend également à sa charge le coût du séjour de l'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap), soit 158,80 €.

ECOLE DAVID REGNIER – PAUL FORT :

Du 11 au 15 avril 2023 en classe de découverte « classe poney et découverte du milieu marin » à PLERIN (22). Ce projet concerne 2 classes de CP (Mesdames ISOIR et SOUQUES) soit 47 élèves.

Quotient	Tarif appliqué
C1	50,50 €
C2	111,10 €
C3	151,50 €
C4	232,30 €
C5	303,00 €
C6	368,65 €
C7	434,30 €
C8/EXT	505,00 €

Le coût total du séjour s'élève à 24 135,00 €. La ville prend à sa charge le financement du séjour des enfants, en complément et proportionnellement au coût à la charge des familles. La ville prend également à sa charge le coût du séjour de l'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap), soit 400 €.

Article 3 : Dit que les recettes seront constatées au budget 2023.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 13 février 2023

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L2194-1,

CONSIDÉRANT le marché n°1256 relatif à la réhabilitation et extension du centre culturel André Malraux – lot 2 - démolition/gros œuvre, notifié le 20 janvier 2022 à la société ECB – 26/28 rue Jean Coquelin – 91370 Verrières-le-Buisson pour un montant global et forfaitaire de 1 394 960,00€ HT,

CONSIDÉRANT le premier avenant notifié le 21 décembre 2022 pour un montant de 8 099,08€ HT pour acter des modifications relatives aux prestations suivantes :

- Raccordement provisoire à une distance trop importante qu'il n'était pas possible d'envisager lors de l'établissement du coût des installations entraînant une plus-value de 12 900 € HT.
- Mise à disposition de locaux dans le bâtiment permettant l'installation de 6 bungalows au lieu des 9 prévus initialement entraînant une moins-value de 8 690,22€ HT.
- En l'absence d'équipement des vestiaires du local mis à disposition contrairement aux bungalows spécifiques, l'entreprise ECB a fourni 12 vestiaires pour une plus-value de 3 890 € HT.

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter des prestations supplémentaires non prévues dans le marché initial, détaillées dans l'avenant joint,

CONSIDÉRANT que ces prestations supplémentaires représentent un montant total de 88 874,80 € HT, et porte le montant du marché à 1 491 934,58 HT,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article unique : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 13 février 2023

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIERES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2023

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 31 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt trois

Le treize février et à vingt et une heures

le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué

le sept février deux mille vingt trois

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG,
 M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID,
 Mme LAGORCE, M. BOZEC, Mme GUILLANTON, M. BAUDE, Mme LEVEQUE
 DE VILMORIN, M. ATTAF, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE,
 Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY Mme OCTAU, M. MILONNET,
 Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL,
 Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. CARRASCO à M. DOSSMANN
 M. MILLET à Mme CASAL DIT ESTEBAN

ABSENTS

Mme DA GRAÇA SOARES
 Mme PIERA

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN

-:-:-:-:-

**OBJET : Avenant n°4 au marché n°1182 relatif au nettoyage et à l'entretien des
 bâtiments communaux**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L2194-1,

CONSIDÉRANT le marché n°1182 relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux, notifié le 19 décembre 2019, à la société STEM - 15 rue des petits Ruisseaux – 91370 Verrières-le-Buisson pour un montant global et forfaitaire de 423 066,60€ HT,

CONSIDÉRANT le premier avenant notifié le 01 septembre 2021 pour un montant de 13 414,08 € HT annuel pour des prestations de nettoyage sur le nouveau restaurant scolaire David Régnier-Paul Fort,

CONSIDÉRANT le deuxième avenant notifié le 19 mai 2022 visant à prendre en compte les modifications de prestations sur plusieurs bâtiments communaux pour un montant annuel de 63 671,34 € HT,

CONSIDÉRANT le troisième avenant notifié le 3 février 2023 visant à prendre en compte les modifications de prestations entraînant une moins-value de 4 924,25 € HT,

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte les modifications de prestations pour l'Espace Bernard Mantiennne à compter de décembre 2022, à savoir :

- Mise en propreté de l'auditorium pour les dates de conférence ;
- Annulation des prestations du mercredi sur l'EBM, partie cinéma (déjà réalisé le lundi).

CONSIDÉRANT que ces prestations supplémentaires représentent un montant total de 2 542,68 € HT annuel et porte le montant du marché à 492 685,09 € HT annuel,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article unique : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 13 février 2023

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBUILLE

Appuyé de l'Etat en préfecture
091249106457-20230213-2023-07-DE
Date de réception préfecture : 14/03/2023